Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2018
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Message concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2017

du 16 mars 2018

Le message concernant le compte d'Etat pour l'année 2017 a été approuvé par le Conseil fédéral le 16 mars 2018.

Les projets d'arrêtés suivants ont également été approuvés:

- arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2017;
- arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2017;
- arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2017;
- arrêté fédéral IV concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2017.

Le message concernant le compte d'Etat pour l'année 2017 est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi[1].

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efv.admin.ch/efv/fr/home > Rapports financiers > Rapports financiers > Comptes d'Etat

et commandé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, tél. 058 465 50 50.

4 avril 2018 Administration fédérale des finances

[1] En application de l'art. 23 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS **170.512.1**), le message concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse est publié dans la Feuille fédérale conformément à l'art. 13, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS **170.512**), à savoir sous la forme de l'indication de son titre et de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu.